Programme de formation :

Référent Harcèlement

1. Public concerné

Formation destinée à :

- Référents harcèlement interne (obligatoires),
- Managers, encadrants, responsables RH,
- Membres du CSE.

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est exigé.

2. Objectifs généraux

A l'issue de la formation les participant seront capable de :

- Identifier les comportements constitutifs de harcèlement moral et sexuel.
- Prévenir les risques psychosociaux associés.
- Protéger, accompagner et orienter les victimes.
- Mener ou accompagner une enquête interne.
- Mettre en place des actions de prévention dans l'entreprise.

3. Programme détaillé (7h)

Jour 1 – Rôle et missions (7h)

1) Cadre légal

- Définitions légales du harcèlement (moral / sexuel).
- Sanctions pénales et responsabilités civiles.
- Obligations de l'employeur.
- Le rôle du CSE et du référent harcèlement.

2) Comprendre les mécanismes du harcèlement

- Stratégies d'emprise, répétition, isolement.
- Signaux faibles : fatigue, repli, absences.
- Harcèlement numérique (cyberharcèlement).

3) Intervenir en tant que référent

- Recueil de la parole.
- Neutralité et confidentialité.
- Accompagnement des parties.
- Orientation vers les organismes spécialisés.

4) Gestion des conflits & enquête interne

- Protocole d'enquête (méthodologie).
- Neutralité, documentation, preuves.
- Rédaction d'un rapport.

5) Prévention

- Actions internes : sensibilisation, communication, procédures.
- Construire un environnement de travail sain.

4. Méthodes pédagogiques

- Études de cas réels,
- Analyse de scénarios de "cyberharcèlement",
- Jeux de rôle,
- Ateliers pratiques de co-construction.

5. Validation

- **Attestation individuelle de formation délivrée.**

6. Accessibilité PSH (personnes en situation de handicap)

AX Consulting met en œuvre les adaptations nécessaires (rythme, supports, modalités, accessibilité des locaux, outils). Contacter l'organisme en amont **pour être mis en relation avec le** Référent handicap **et définir les aménagements à mettre en place.**

7. Les + AX Consulting

- La concrétisation de la loi.
- Une approche centrée sur l'action : Le protocole d'enquête interne.
- L'accompagnement et la proximité.